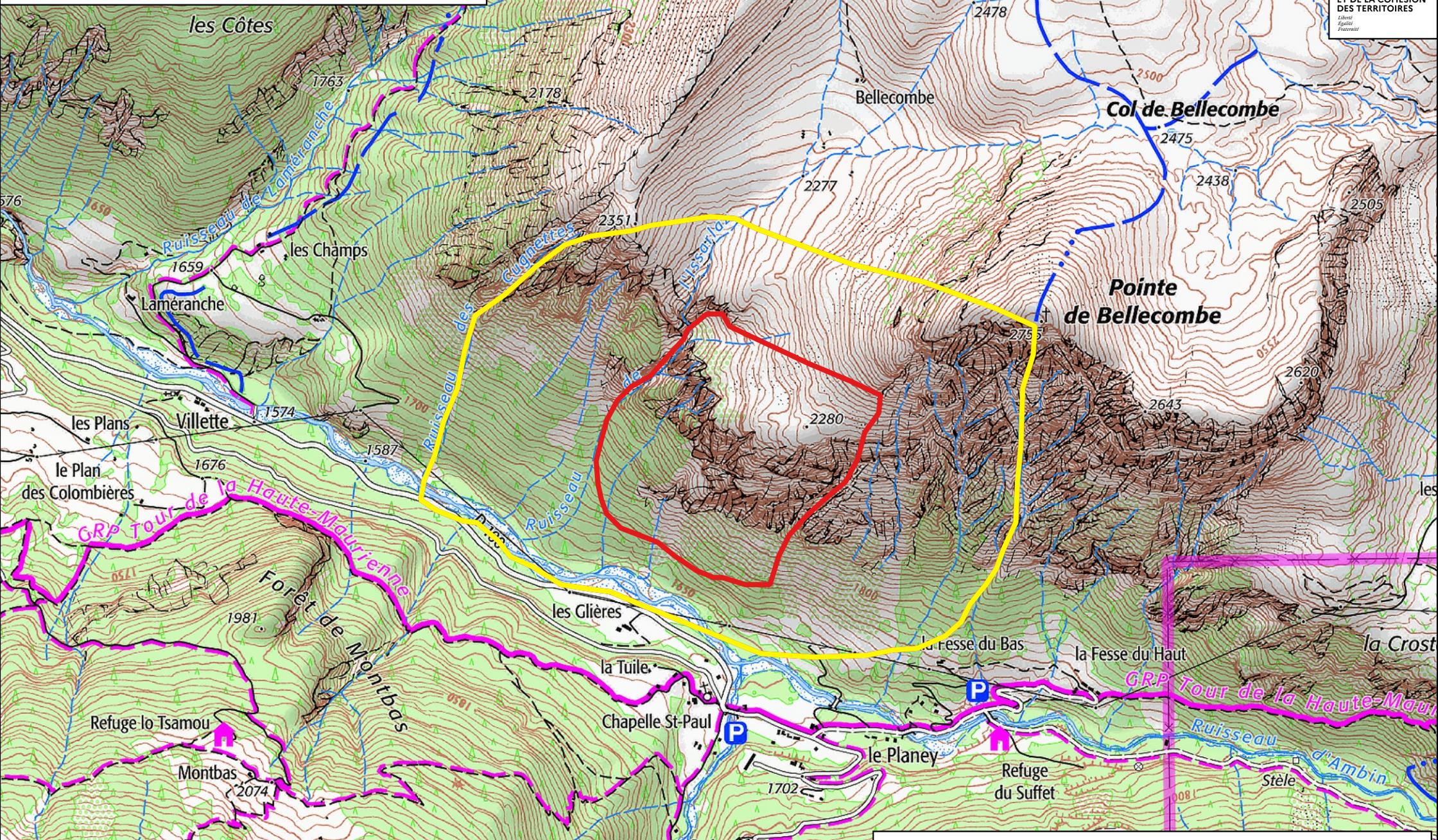


Zone de Sensibilité Majeure pour l'aire de Gypaètes barbus de Bramans



-  Toute activité à éviter du 1er novembre au 15 août
-  Toute activité bruyante dont le survol motorisé à moins de 1000m du sol à éviter du 1er novembre au 15 août

